



Statut de l'avocat stagiaire

Par **dibargini**, le **22/06/2015** à **14:59**

Bonjour,

Je vous remercie de me dire si un avocat stagiaire bénéficiaire d'une indemnité de stage peut être considéré comme travailleur, au sens du code du travail et être de ce fait, assujetti au paiement des cotisations sociales.

Au cas où il existerait des décisions de justice en ce sens, je vous saurais gré de me les indiquer.

Merci d'avance